



le Vert et l'Amarante

Édito

L'année 2018 qui commence constituera, pour l'AMAP, une étape importante puisque l'assemblée générale qui se réunira courant avril élira, pour une durée de trois ans, un nouveau conseil d'administration qui désignera en son sein un nouveau bureau. Ces élections doivent être l'occasion de considérer de façon approfondie la situation de l'association et de définir des modalités d'action et de fonctionnement que le bureau sera chargé de mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par l'assemblée générale.

Je souhaite donc que tous les adhérents de l'association se mobilisent pour cette occasion et en tout premier lieu qu'ils matérialisent leur engagement en payant dès le

début de l'année leur cotisation. Je souhaite que, pour prolonger cet engagement, ils soient nombreux à participer à l'assemblée générale. Et j'espère que de multiples candidatures d'administrateurs s'exprimeront afin que le conseil qui sera élu bénéficie d'une réelle légitimité résultant de la motivation et de la représentativité de ses membres.

Si ces vœux sont exaucés, je pense que l'année 2018 sera une bonne année pour notre association et je souhaite bien sûr qu'elle le soit également sur le plan personnel pour chacun de ses adhérents.

Jean-Charles Toulouze
Président de l'AMAP



Remise de médailles d'honneur de l'administration pénitentiaire à la direction régionale de services pénitentiaires de Lyon

Le 27 octobre 2017, à l'occasion de l'inauguration des locaux du PREJ de Saint-Quentin-Fallavier, les insignes de l'Ordre national du Mérite ont été remis à une surveillante de la maison d'arrêt de Corbas ; vingt-sept personnels et partenaires de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon ont été décorés de la médaille d'honneur de l'administration pénitentiaire.

Invité par Madame Hanicot, directrice interrégionale, Jean-Charles Toulouze, président de l'AMAP a eu le privilège et le plaisir de remettre la médaille pénitentiaire à neuf des récipiendaires.



La réhabilitation du patrimoine carcéral : quelques exemples

par Jack Garçon

Responsable du Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines (CRHCP)
à l'École nationale d'administration pénitentiaire



Graffitis, ancien Château des ducs de Bourbon et ancienne maison d'arrêt (la Mal Coiffée) à Moulins / Énap-CRHCP

Lorsque l'on visite aujourd'hui une prison réhabilitée, le passé pénitentiaire saute aux yeux de ceux qui ont séjourné ou travaillé dans un tel lieu (anciens personnels, détenus ou intervenants réguliers) mais la plupart de ceux qui la parcourent n'ont pas toujours le sentiment d'être dans une ancienne prison si les occupants actuels n'ont pas fait le nécessaire pour rappeler à leurs visiteurs cette activité qui a pu durer 100, 150 ans, voire plus.

Lorsque les établissements à l'architecture remarquable font l'objet de mesures de protection au titre des monuments historiques, une reconnaissance en sorte par la Nation de la valeur patrimoniale de ce bien, cette chance d'être classées (Gannat ou Pont-L'Évêque) permet à ces prisons de rester dans leur état d'origine, d'être restaurées *a minima*, garantissant alors leur intégrité historique et d'être visitées en tant que telles par le public.

Mais pour d'autres prisons désaffectées à l'architecture moins exceptionnelle, que reste-il, hormis les murs, de cet héritage après leur transformation? Force est de constater que des pans entiers de ce passé pénitentiaire ont le plus souvent disparu car les architectes ont dû réaménager et agrandir les espaces, les aérer, les rendre moins sombres pour faciliter l'accueil, la circulation et le confort des publics qui vont les fréquenter désormais. Il faut aussi avouer que ces traces ont été parfois sciemment effacées par leurs nouveaux propriétaires car elles sont des témoignages d'un passé jugé peu

glorieux (notamment lorsqu'il s'agit d'un édifice antérieur à la Révolution française). Et avoir été un ancien lieu de détention n'est pas forcément un argument sélectionné en premier pour attirer un public sur un nouveau site culturel ou touristique. Cependant, on observe depuis une dizaine d'années une volonté de la part de leurs nouveaux occupants d'entretenir, voire de ressusciter cette mémoire, car le public s'y intéresse de plus en plus. Curieux de ce passé, il souhaite connaître les conditions de vie ou de travail des anciens occupants, le régime de tel établissement ou tout simplement apprendre l'histoire des murs dans lesquels ils travaillent, étudient, lisent ou se promènent. Ainsi ont commencé à fleurir, sur place ou sur les réseaux, de multiples expositions¹, réalisées au moyen d'archives qui sont nombreuses et bien conservées par les services départementaux d'archives des lieux d'implantation des anciens établissements.

Actuellement, on assiste aussi à la préservation méticuleuse des minuscules traces de vie que les détenus ou les personnels ont pu laisser. Des graffitis par exemple que l'on découvre bien dissimulés à l'abri d'un mur ou d'une poutre alors que les travaux de transformation ont effacé toutes les autres traces bien apparentes. Depuis quelques années, c'est la collecte de la mémoire pénitentiaire qui s'engrange en interrogeant d'anciens personnels ou détenus (comme à Fontevraud par exemple), des témoignages vivants dont la diffusion et l'accès sont rendus faciles grâce au réseau internet.

Alors pour démarrer cette année 2018, désignée « Année européenne du patrimoine culturel », nous vous invitons à découvrir ou redécouvrir, à travers leur histoire, quelques prisons emblématiques ou remarquables de notre patrimoine carcéral, transformées avec réussite en établissements publics culturels, universitaires ou de formation.



Université de Nîmes

¹ Voir notamment les sites internet du Centre culturel de Fontevraud (www.fontevraud.fr) ou de l'Université de Nîmes (vauban.unimes.fr)



Fonds Henri Manuel/énap-CRHCP



Université de Nîmes

La maison centrale de Fontevraud hier... Le centre culturel de l'ouest aujourd'hui

Construite au 12^{ème} siècle, Fontevraud fut jusqu'à la Révolution la plus riche des abbayes de femmes en France. Pendant la Révolution, les religieuses sont expulsées et l'abbaye mise en vente comme bien national ; ne trouvant pas acquéreur, elle est abandonnée aux dégradations et aux pillages. C'est en 1804 que Napoléon 1^{er} décide de transformer ce grand monastère à l'abandon en établissement pénitentiaire. Les premiers détenus arrivent en 1814.

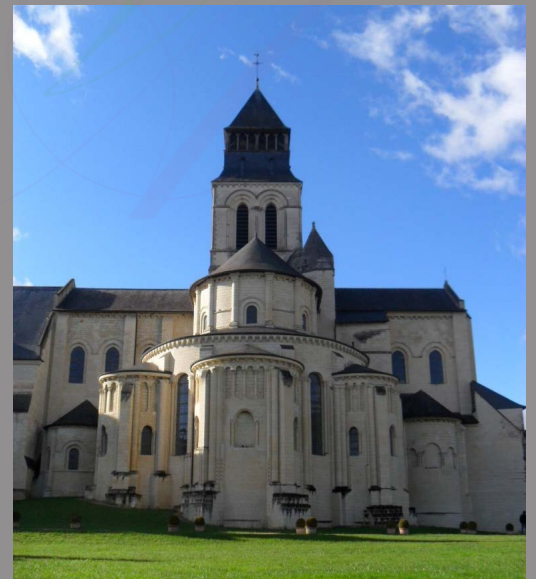
L'ancienne abbaye devient alors une grande prison-manufacture, une véritable cité vivante en autarcie. Au 19^{ème} siècle, la maison centrale renferme une population moyenne de 1000 à 1500 détenus (hommes, femmes et enfants). Au siècle suivant et jusqu'à sa fermeture en 1963, elle accueillera 600 détenus hommes, essentiellement des condamnés aux travaux forcés. Le domaine est ensuite rétrocédé au Ministère de la culture, à l'exception du domaine de la « Madeleine » qui restera centre de détention jusqu'en 1985. Aujourd'hui, le site de Fontevraud accueille le Centre culturel de l'Ouest où quelques traces du passé pénitentiaire (des cages à poules notamment) ont été préservées.



La maison centrale de Nîmes hier... L'université de Nîmes aujourd'hui

La Maison centrale de Nîmes est à l'origine une citadelle avec un fort Vauban. Elle devient, à partir de la fin du 18^{ème} siècle, une maison de correction pour les condamnés à moins d'un an de prison, un entrepôt pour les forçats de passage vers le bagne de Toulon, une prison militaire et un dépôt de mendicité.

En 1820, la citadelle est transformée en maison centrale de détention et maison de correction pour le département du Gard. Au cours du siècle, la Maison centrale de Nîmes accueillera jusqu'à 1250 détenus. Dans les ateliers de Nîmes, les détenus fabriquent talons, lits en fer, meubles de jardin, pipes, chaises, pantoufles, clous, espadrilles etc. La Maison centrale de Nîmes ferme ses portes en juin 1991 : elle est alors transformée en site universitaire. L'Université de Nîmes (faculté des lettres) est inaugurée le 11 octobre 1995.



Centre Culturel de l'Ouest



Fonds Henri Manuel/énap-CRHCP

Association des médaillés pénitentiaires (AMAP)

La maison centrale d'Haguenau hier... L'IUT d'Haguenau et la médiathèque de la Vieille-île aujourd'hui

Ouverte en 1822 dans les murs d'un ancien hôpital, la Maison centrale d'Haguenau a accueilli une population pénale strictement féminine (condamnées criminelles et correctionnelles) qui pouvait atteindre 800 détenues surveillées par des religieuses, les sœurs de la charité. Récupérée par la France en 1918 après la défaite allemande, elle retrouve sa destination de maison centrale pour femmes, l'une des deux restant alors, avec Rennes. En 1946, la réforme pénitentiaire de Paul Amor, qui repose sur l'individualisation de la peine et la mise en place d'un régime progressif, est expérimentée pour les femmes à Haguenau. En 1959, les détenues sont transférées à Rennes, seul établissement accueillant désormais les détenues condamnées à une peine de prison supérieure à un an. Entre temps, en 1957, s'est ouvert dans une annexe, un centre de réadaptation pour 80 condamnés psychopathes, véritable hôpital pénitentiaire. En 1977-1978, après des réaménagements, des détenus hommes sont accueillis sur les 3 étages mais en 1986, l'établissement est définitivement fermé et partiellement démoli. Réhabilité, le bâtiment accueille depuis 1996, l'Institut universitaire de technologie d'Haguenau et depuis 2001, les services de la Médiathèque de la Vieille-Île.



Fonds Henri Manuel/Énap-CRHCP



Ville de Haguenau



Fonds Henri Manuel/Énap-CRHCP



Fonds Énap-CRHCP

la prison Sainte-Marguerite hier... l'École nationale d'administration aujourd'hui

Bâtie entre 1740 et 1747 sur l'emplacement d'une ancienne commanderie du 14^{ème} siècle dans le quartier de Strasbourg du même nom, la Prison Sainte-Marguerite a fonctionné jusqu'en 1988. Maison de force, elle accueillera dans un premier temps, les condamnés à de longues peines jusqu'à l'ouverture de la Maison centrale d'Ensisheim en 1808 et la construction de la Maison d'arrêt de la rue du Fil (1823). Elle devient ensuite maison de force et de correction puis maison de correction destinée à recevoir les courtes peines (moins d'un an), les condamnés en attente de transfert, les prévenus et accusés autorisés à travailler dans ses ateliers par le juge, les détenus pour dettes, les mineurs de moins de 16 ans (elle fut l'un des premiers établissements de France à disposer d'un quartier de mineurs) et les malades soignés à l'infirmerie. Avant-guerre, elle pouvait accueillir jusqu'à 325 détenus des deux sexes. Après la seconde guerre mondiale, vétuste et exigüe, la Prison Sainte-Marguerite est moins occupée (courtes peines pour des délits mineurs) et ferme définitivement ses portes en septembre 1988 après le transfert des détenus à la nouvelle prison de l'Elsau. En 2005, elle est devenue le siège de la prestigieuse École nationale d'administration (ENA).



musée Yves Machelon



D'boites production

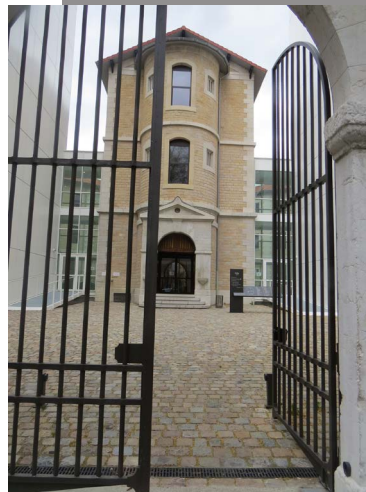
La maison d'arrêt de Gannat hier... Le musée municipal Yves Machelon aujourd'hui

Edifiée de 1836 à 1848 sur l'intérieur du château-fort des Sires de Bourbon (13^{ème} siècle) dont on a conservé quelques vestiges (mur d'enceinte et tours), la Maison d'arrêt de Gannat a fonctionné jusqu'en 1926, année d'une grande réforme pénitentiaire. Elle fut remise en service en 1940 avant d'être consacrée le 27 décembre 1941 comme maison d'arrêt en accueillant d'abord des détenus déferés devant la cour martiale de Gannat (gaullistes notamment) puis des condamnés correctionnels. Après la guerre, la petite maison d'arrêt de 32 places accueillit des condamnés aux travaux forcés et à la réclusion puis, dans le cadre de la réforme Amor, on décida à partir de 1951, d'y regrouper les relégués étiquetés antisociaux par les centres d'observation de Lille, Rouen et Besançon. Plus de 250 y séjournèrent jusqu'en 1967. Grâce à la volonté du maire de l'époque, Yves Machelon, la prison est rachetée par la municipalité qui décide alors de la transformer en musée en 1971. En 1998, il est labellisé « Musée de France » et prend alors le nom de Musée Yves Machelon. Pour la municipalité et l'équipe du musée qui l'anime avec dynamisme, les anciens bâtiments carcéraux sont des objets de collection aussi importants que les collections dédiées à l'Art que le lieu renferme aujourd'hui.

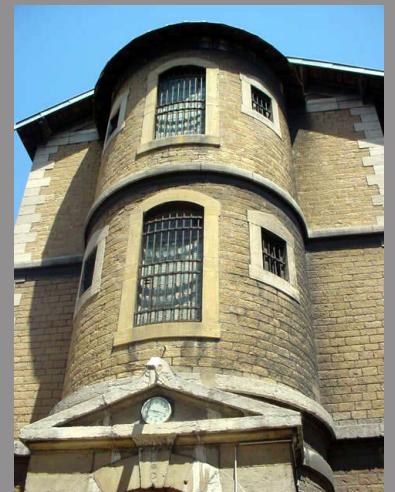
La prison Saint-Paul à Lyon hier... Le campus de l'université catholique de Lyon aujourd'hui

Mise en service en 1865 non loin du palais de justice et du Quai Suchet, dans le quartier Saint-Paul dont elle porte le nom, la prison a été conçue par l'architecte lyonnais Antonin Louvier (1818-1892) selon un plan panoptique rayonnant en forme d'étoile similaire à celui de La Santé à Paris : 550 cellules réparties en 7 quartiers autour d'un bâtiment central qui abrite au 1^{er} étage, la chapelle, des cours de promenade entre chaque aile, des logements pour le personnel et des annexes. Elle est affectée exclusivement à la détention hommes (prévenus et condamnés, mineurs). Quelques années plus tard, elle sera reliée directement à sa jumelle, la prison Saint-Joseph (un ancien couvent) par un souterrain qui passe sous la rue Delandine (elles seront réunies administrativement seulement en 1975). A partir de 1889, Saint-Paul est transformée en prison cellulaire complète par l'architecte du département, Henri Moncorger, en application de la loi de 1875 sur l'emprisonnement cellulaire individuel.

Surpeuplées, vétustes et insalubres, Saint-Paul et Saint-Joseph ferment définitivement leurs portes le 3 mai 2009 après le transfert de leurs derniers occupants vers la nouvelle maison d'arrêt de Lyon-Corbas. L'année suivante, l'Université catholique de Lyon (UCLY) se porte acquéreur des 2 établissements. Réhabilité en campus universitaire, le site de l'ancienne prison Saint-Paul, dont on a conservé, suivant le cahier des charges, la rotonde centrale, les escaliers de distribution des ailes et le portail d'entrée, accueille depuis 2015, les quelque 7 000 étudiants de l'UCLY.



Fonds Énap-CRHCP



Fonds Énap-CRHCP



Fonds Énap-CRHCP

La colonie de METTRAY ... l'enfer était pavé de bonnes intentions !

par Jean-Michel ARMAND

Ancien formateur au Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines (CRHCP)
à l'École nationale d'administration pénitentiaire



Collection particulière

Une vieille carte Michelin datant des années 1950 porte encore, à côté du nom du village de Mettray (Indre-et-Loire), le complément de désignation, « la Colonie ». C'est dire si ce si paisible et charmant endroit de Touraine était encore marqué de la présence persistante de la colonie agricole, puisque c'est sous ce nom que ses initiateurs la nommèrent.

Comment cette institution qui marqua durablement l'histoire des multiples colonies pénitentiaires, qu'elles fussent privées ou publiques, passa en quelque cent ans (1839/1938) d'une institution exemplaire à une « maison de supplices »¹ pour enfants ?

Pour mieux comprendre cette étrange histoire, replaçons-nous un court instant dans le

contexte des années qui furent celles de la Monarchie de Juillet (1830-1848) durant lesquelles la question de l'enfance coupable devint une exigence morale et un enjeu politique.

Il convient de rappeler que le Code pénal de 1810 avait disposé d'une catégorie spéciale de détenus : celle des enfants - la majorité pénale étant alors fixée à 16 ans. Le texte prévoyait alors que les mineurs ayant agi *sans discernement* pouvaient être acquittés et rendus à leur famille alors que ceux qui avaient été estimés *discernant* étaient condamnés aux peines prévues par le code pénal et incarcérés dans des *quartiers spéciaux*.

Il faut attendre les années 1830 pour que quelques prisons françaises appliquent ces mesures, notamment avec la création en 1824 du premier quartier réservé aux mineurs à la prison de Strasbourg ou l'inauguration en 1836 de la *Petite Roquette*, dédiée à l'enfermement des enfants délinquants de Paris.

L'enfermement restait donc la solution apportée à la question des *enfants de justice* (délinquants, vagabonds). Toutefois, ce dispositif sera rapidement jugé insuffisant et la loi du **5 août 1850** relative à l'éducation et au patronage des jeunes détenus ajoutera deux institutions qui vont participer à la *correction* des mineurs délinquants : **la colonie pénitentiaire** à vocation agricole et **le patronage**.

On mesure donc que les créateurs de Mettray avaient quelques dix années d'avance sur le législateur, lequel, bien évidemment, se référerait à l'expérience de cette institution modèle.

Si cette loi dite *Corne* (du nom de son rapporteur, Hyacinthe Corne) porte une intention louable, son article 3 va introduire une aberration juridique que l'on n'aura pas fini de relever et de dénoncer :

« Les jeunes détenus acquittés en vertu de l'article 66 du code pénal comme ayant agi sans discernement, mais non remis à leurs parents, sont conduits dans une colonie pénitentiaire ; ils y sont élevés en commun, sous une discipline sévère, et appliqués aux travaux de l'agriculture, ainsi qu'aux principales industries qui s'y rattachent. » .../... « Les enfants condamnés à des peines de plus de six mois et inférieures à deux ans sont également envoyés dans les colonies pénitentiaires » (article 4).

En clair, les mineurs coupables jugés *discernants* et condamnés à moins de six mois d'emprisonnement (la majorité des peines délictuelles prononcées alors) sont détenus dans des quartiers ordinaires ou spéciaux des maisons d'arrêt le plus souvent pour quelques semaines ou quelques mois tandis que les *non discernants* sont confiés aux colonies pénitentiaires et partent pour « la vingt et une »², majorité légale. De longues années donc pour des gamins de 15 ou 16 ans.

Ce système paradoxal sera abandonné par la promulgation de l'ordonnance du 2 février 1945 même si sa stricte application avait évolué dans les années 1930/1940.

Une expérience novatrice...

Dans ces années 1830/1840, le sort des enfants de justice préoccupe tous ceux que l'histoire retiendra sous le nom de *philanthropes*. Parmi eux, un inspecteur général des prisons, Charles Lucas, un avocat à la Cour Royale, Auguste Demetz et un médecin inspecteur soucieux du devenir moral et physique de ces enfants, le docteur Ferrus, ouvrent le 4 juin 1839, une colonie agricole dont le principe d'inspiration très rousseauiste

¹ Titre du livre qu'Alexis Danan, journaliste, publie en 1936, qui regroupe les témoignages d'anciens colons confiés à des colonies ou institutions de rééducation tant publiques que privées.

² Terme argotique utilisé par les colons pour signifier qu'ils partaient en colonie pénitentiaire jusqu'à leur majorité (21 ans).





Collection particulière

s'inscrit au frontispice de l'établissement : « *Sauver le colon par la terre et la terre par le colon* ». C'est le Vicomte Breteignières de Courteilles, riche propriétaire terrien et humaniste, qui, séduit par le projet, met à la disposition des fondateurs une propriété de sept cents hectares de bonne terre tourangelles. Les premiers colons, au nombre de huit venant de la maison centrale de Fontevraud, arrivent à Mettray le 22 janvier 1840.

La colonie rencontre très vite un vif succès et les tribunaux des villes lui confient rapidement des mineurs reconnus coupables ayant agi sans discernement et condamnés à des peines qui ne doivent pas être supérieures à deux ans. Petits vagabonds et voleurs des villes, les petits colons en sabots et au crâne rasé ont du mal à se faire à la vie et aux travaux agricoles. Ils sont d'un faible rendement au travail et la colonie ne peut tenir les seuils d'exploitation nécessaires à sa survie économique. Aussi, dès 1855, la colonie y accueille des jeunes garçons qui relèvent de la *correction paternelle* telle que définie par les articles 375 à 378 du Code civil de 1804. Ce système

permettait d'incarcérer des enfants à la demande du père de famille pour des durées limitées dans le temps, un à six mois renouvelables. La section de « *La Paternelle* » accueillera, entre autres, Michel Verne, envoyé par son père Jules Verne en 1877. L'écrivain Jean Genet évoquera, dans le style qui est sien, ses années d'adolescent passées à Mettray³. En 1906, viendront s'ajouter les mineurs *vieux* (sic) de l'Assistance publique qui ne veut plus s'en embarrasser.

La colonie de Mettray est organisée en *familles* de 24 enfants regroupés

« *d'après leur âge et leur conduite* ». Chacune des familles prend le nom d'une personnalité de l'époque, le plus souvent, liée à l'agriculture. Chacune des familles est placée sous l'autorité d'un *chef de famille*, sorte de contremaître-moniteur, lui-même hébergé dans le chalet de sa famille. Ces contremaîtres ont un rôle prépondérant puisqu'ils sont chargés de la vie quotidienne des enfants mais aussi de leur scolarité et de leur formation professionnelle.

L'institution disposera au reste de son école des contremaîtres. A l'étage de chacun de ces chalets, le dortoir où, chaque soir, les jeunes colons tendent les hamacs⁴ dans lesquels ils dorment. Un clairon sonne le réveil à 5 heures d'avril à septembre et à 6 heures, le reste de l'année. La journée est rythmée par les prières et le travail, effectué en silence. Il y a deux sortes de colons, les *sédentaires* qui travaillent dans différents ateliers et les *cultivateurs* affectés aux travaux de la ferme. Ils sont classés selon leurs aptitudes et toute personne extérieure cherchant un apprenti ou un domestique peut consulter le classement pour y trouver les compétences dont elle a besoin.

Si le travail est pénible, surtout pour les plus jeunes, la nourriture est médiocre : pour une journée, 750 grammes de pain « *de la surveillance* »⁵ distribués quatre fois dans la journée. Un litre de soupe maigre au déjeuner et au dîner, accompagné chaque fois de légumes secs. « *Le jeudi et le dimanche, les pensionnaires ont droit à la soupe grasse accompagnée de 75 grammes de viande cuite désossée* »

³ Jean Genet consacrera à son placement à Mettray (1926/1929) les plus belles pages de son roman « *Le Miracle de la Rose* » (1946).

⁴ Le hamac comme support de couchage était utilisé alors sur les pontons (bateaux démantés servant de prison) en Angleterre et, à cette même époque, dans les prisons américaines. On importera ce matériel peu coûteux dans beaucoup de colonies pour mineurs et dans les prisons françaises (Mazas, Fresnes...).

⁵ Pain rassis des jours précédents.

COLONIE AGRICOLE DE METTRAY

(INDRE-ET-LOIRE)

ŒUVRE PRIVÉE DE REDRESSÉMENT DE L'ENFANCE
FONDÉE EN 1839

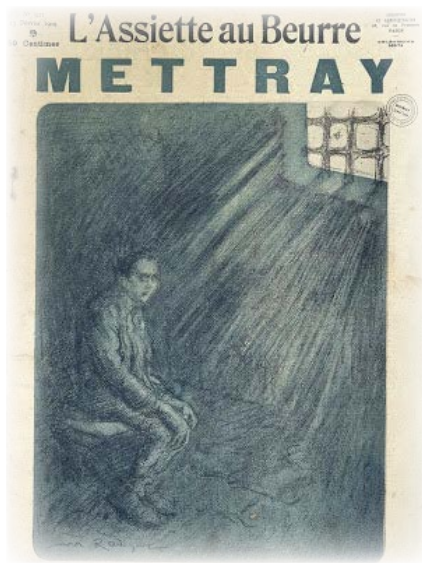
Reconnue d'utilité publique par décret du 21 juillet 1853



Approuvé le 20 mars par l'Assemblée
de l'Assemblée générale de la Colonie

1906

QUATRE-VINGT-DIX-SEPTIÈME ANNÉE



Collection particulière

Les élèves sont logés, nourris et instruits gratuitement, mais doivent subvenir à leurs propres besoins en utilisant leur livret de pécule. La rétribution du travail est fixée « *de manière à ce que le montant annuel du gain n'excède pas d'une proportion déterminée la somme nécessaire pour subvenir aux dépenses laissées à la charge de l'élève* » (article 109 du règlement). Tout ce qu'ils dépensent au magasin de la colonie est déduit.

L'instruction, pourtant « *fer de lance* » du projet éducatif, est réduite à une heure d'enseignement par jour généralement dispensée après les heures d'atelier ou celles passées aux

champs. On imagine le degré d'attention de ces jeunes garçons après dix heures de travail. Elle cesse dès que le personnel estime que le niveau scolaire atteint est suffisant, « *pour ne point donner aux élèves des connaissances qui, relativement à l'état actuel de l'instruction du peuple, seraient peu en rapport avec la condition qu'ils doivent occuper en sortant de la Colonie* » (article 55 du règlement). Pour ce faire, les travaux qu'ils effectuent sont rémunérés et les sommes dues sont portées sur leur pécule.

La vie quotidienne, sous la férule des moniteurs, est dure et les fautes sont sanctionnées par des retenues sur le pécule, des punitions d'exclusion, voire le cachot lorsqu'il y a insubordination, mauvaise conduite ou pire, voies de fait. Le règlement prévoit cependant que « *les élèves ne peuvent jamais être frappés* » (article 148 du règlement) et qu'« *aucun genre de travail ne pourra être considéré comme objet de punition* » (article 150 du règlement).

Si le système peut être considéré aujourd'hui comme dur, il est, à cette même époque, à peine plus rigoureux que dans la plupart des institutions d'éducation ordinaires ou du quotidien des apprentis chez leur patron.

Auguste Demetz décède le 2 novembre 1873, après avoir maintenu, pendant 35 ans, l'idéal philanthropique de *la Paterne*. Son successeur, Blanchard, issu de l'école des contremaîtres, parvient à maintenir l'esprit des fondateurs jusqu'à sa mort en 1884. Ses successeurs, Roger-Marie de Cayla (de 1887 à 1905) et Philippe Cluze (de 1905 à 1911), laissent alors se développer une discipline très militaire, où les surveillants⁶ se substituent progressivement aux contremaîtres. Ce sera le début d'une longue descente aux enfers pour les mineurs qui y seront placés. Deux des derniers directeurs, Paul-Emile

⁶ Il ne s'agit évidemment pas de gardiens de l'administration pénitentiaire mais, le plus souvent, d'anciens militaires reconvertis dans la fonction. La médiocrité du recrutement à partir de l'année 1885 contribuera à la déliquescence progressive de l'institution.

Brun et Jacques-Matthieu Lardet, viendront du reste de l'Administration pénitentiaire.

Parallèlement, l'enseignement s'éloigne de l'agriculture pour s'orienter vers l'industrie et l'encadrement se « spécialise » avec des surveillants-contremaîtres dont la qualification laisse le plus souvent à désirer.

L'institution, portée au début par l'enthousiasme de ses promoteurs, va alors connaître des problèmes financiers et périliter année après année. Mettray finira par représenter le parangon d'un système insupportable, celui que les campagnes de presse, après les révoltes des colons des colonies publiques de Belle-Ile-en-Mer (1934), d'Aniane et d'Eysses en 1937 ne vont cesser de dénoncer.

Alexis Danan, journaliste à *Paris Soir* et infatigable contempteur de ce qu'il appelle *les bagnes d'enfants*, va publier dans son journal des articles décisifs qui vont générer un vaste mouvement d'opinion pour leur fermeture. Le parti communiste, entre autres organisations, en fera un combat comme le montre la photographie ci-dessous.

La colonie de Mettray est aspirée par le scandale provoqué par la mort du jeune colon Roger Abel à la colonie pénitentiaire-quartier correctionnel d'Eysses en mars 1937 et finit par être fermée par décision ministérielle en 1938. Pendant la durée de son activité, Mettray vit passer entre ses murs quelque 17 000 enfants et adolescents dont certains ne sortiront jamais. La colonie les a gardés... dans son cimetière ! Malgré ses dérives, elle restera la première expérience du genre et inspirera bien des institutions correctives à travers l'Europe.



Collection particulière

Information

Suite à un contretemps, l'article du Docteur Louis ROURE sur l'affaire Turquin n'a pu être présenté dans ce numéro, mais les lecteurs pourront le retrouver dans le prochain.

Actualités

Ordre du jour de l'assemblée générale

Saint-Martin-de-la-Place le 27 avril 2018

- accueil des participants ;
- contrôle des cotisations et des pouvoirs pour établir la liste des participants et votants ;
- désignation d'un secrétaire de séance ;
- approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 28 avril 2017 ;
- présentation du rapport moral par le président ;
- présentation du rapport financier par la trésorière ;
- débat et vote sur les rapports moral et financier ;
- élection des neuf membres du conseil d'administration ;
 - > désignation d'un bureau de vote constitué d'un président et de deux assesseurs ;
 - > établissement de la liste des candidatures ;
 - > les candidats qui le souhaitent expriment leurs motivations ;
 - > opérations de vote ;
 - > proclamation des résultats par le président du bureau de vote ;
 - > présentation du nouveau conseil d'administration ;
- suspension de l'assemblée générale pour permettre au conseil d'administration de se réunir et de désigner en son sein les six membres du bureau ;
- reprise de l'assemblée générale ; le président présente la composition du bureau et les objectifs qu'il se propose d'atteindre ;
- examen des questions diverses ;
- clôture des travaux.



Actualités



Programme prévisionnel du voyage annuel de l'AMAP Val de Loire du 27 au 29 avril 2018



Château de Brézé



Saumur



Château d'Azay-le-Rideau

Vendredi 27 avril :

- > visite de l'ITEP de Mettray ;
- > gala du Cadre noir : le Printemps des Ecuyers ;

Samedi 28 avril :

- > assemblée générale ;
- > visite du Château de Brézé ;
- > temps libre à Saumur ;

Dimanche 29 avril :

- > visite du Château d'Azay-le-Rideau.



Actualités

Note du directeur de l'administration pénitentiaire relative à l'attribution de la médaille d'honneur de l'administration pénitentiaire

En date du 23 novembre 2017, le directeur de l'administration pénitentiaire a adressé aux directeurs interrégionaux des services pénitentiaires et aux autorités concernées, une note relative à l'attribution de la médaille d'honneur de l'administration pénitentiaire.

Ces instructions insistent sur la nécessité de motiver précisément les candidatures présentées sous forme d'un mémoire dont le modèle est joint à la note. Elles soulignent l'importance de proposer

des personnels issus de tous les corps et de veiller au respect de la parité entre les femmes et les hommes.

L'AMAP observe avec satisfaction que la note rappelle que le procès-verbal, dont elle a suggéré l'utilisation, doit être rédigé.

Informations

Accompagnant la refonte en 2016 de son site internet et l'utilisation croissante des portails d'informations et de ressources, l'Énap modernise et facilite l'accès aux ressources documentaires et historiques avec deux outils innovants : un espace sur le site internet consacré à l'histoire et au patrimoine pénitentiaire et l'ouverture du portail de la Médiathèque Gabriel Tarde.

médiathèque
gabriel Tarde



Le portail de la médiathèque Gabriel Tarde

Outre la refonte complète de la recherche documentaire, plus simple et intuitive, dans les 2 catalogues des fonds contemporain et historique de l'Énap (115 000 références au total), ce nouveau portail donne désormais accès, en un point unique, à toutes les informations concernant tous les services, ressources et produits documentaires proposés par la médiathèque et le fonds historique du CRHCP.

<http://enapagen1.bibenligne.fr/>

La rubrique Histoire & patrimoine pénitentiaire

Cette nouvelle rubrique entièrement dédiée à l'histoire et à la mémoire pénitentiaire vient également de voir le jour sur le site internet de l'Énap. Elle reprend, sous une forme plus dynamique, tous les parcours thématiques autour des ressources historiques du CRHCP ainsi qu'une présentation de l'Espace pédagogique Pierre Cannat et des richesses de la bibliothèque numérique de l'Énap (35 500 documents actuellement).

<http://www.enap.justice.fr/histoire/histoire-patrimoine>





le Vert et l'Amarante

Bulletin d'adhésion à l'AMAP * ou de renouvellement de cotisation.

* Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

1^{ère} adhésion : Renouvellement : au titre de l'année :

Date d'attribution de la Médaille : / /

Échelon : Or Argent Bronze

Nom :

Prénoms :

Adresse postale :

.....

Code postal : Ville :

Tél. domicile : Tél. bureau :

Portable :

Adresse courriel domicile : @

Adresse courriel bureau : @

Fait le / / à

Signature :

Le montant de l'adhésion est de 15,00 € minimum, à payer à l'ordre de l'Association des Médaillés de l'Administration Pénitentiaire.

Le paiement et le bulletin sont à envoyer à :

Mme Maryvonne HÉROUART Trésorière de l'AMAP 4, place de le TREMBLAYE- 78390 BOIS d'ARCY

